ANTIDOTE *hebdo*

CGT Finances Publiques 44

N° 440 / 11 mars 2021

COUBERTINADE

Ce petit néologisme fait référence à la position de la Directrice sur notre participation aux Maisons France Services.
En réponse à notre questionnement sur notre implication réelle dans ces espaces, il a été dit que la Drfip « participait ». Alors que ces « maisons » sont vendues au grand public comme le service public de proximité, et servent d'écran de fumée à la mise à mort de notre réseau de proximité, nous n'y serons pas présents.
Pas vraiment une surprise puisque nous l'avions bien analysé ainsi dès le départ. Pour la CGT, l'essentiel n'est pas de « participer » mais bien de rendre un service public concret, au plus près des besoins de la population.
Arrêtons les dégâts et stoppons le Nouveau Réseau de Proximité.

PRISE EN CHARGE DU TÉLÉTRAVAIL

Si en pratique rien n'est acquis, nous pouvons déjà appuyer notre revendication sur un texte.
Sur la prise en charge des frais, l'article 6 de décret 2016-151 (modifié par décret du 5 mai 2020) précise :

"Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.
L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci. L'employeur n'est pas tenu de prendre en charge le coût de la location d'un espace destiné au télétravail."

Pour la CGT, nous nous appuyons sur le 1er alinéa pour demander les mêmes droits, par exemple : la participation au repas du midi et le maintien de l'attribution de tickets restaurants.
Sur la prise en charge des autres frais, il faut exiger de l'employeur au moins ce qui est dans le décret, mais nous revendiquons aussi la participation sur les dépenses « chauffage, électricité, etc." non précisées dans le décret pour l'instant. La concertation Fonction Publique en cours doit être l'occasion de pousser pour améliorer plus largement cette prise en charge.

ACCÉLÉRATION ET DÉSHUMANISATION

La crise Covid a pour principal effet d'accélérer un certain nombre de processus allant tous vers le « sans contact » :

- **enseignement à distance :** la Dgfip n'est pas en reste comme le constatent les promos de l'Enfip de cette année ou le récent stage Medoc web ;
- **télétravail massif** : explosion du phénomène à la Dgfip avec comme nouvel objectif d'avoir 80 % de postes équipés « nomades » avant la fin de l'année ;
- **invasion de la monnaie virtuelle** avec paiement en ligne ou sans contact : cela tombe excellemment bien puisque la Dgfip a opté pour « le zéro cash » ;
- **décollage de la télémédecine** : y compris sur notre médecine de prévention.

Ce bond en avant de l'emprise des techniques numériques impacte déjà fortement notre travail. La Dgfip s'efforce par exemple de remplacer les personnels en charge de la programmation du contrôle fiscal par des algorithmes (Data mining), bientôt ce sera aussi le cas avec des bots pour répondre au téléphone.
La Dgfip a aussi fait preuve « d'innovation » en empêchant les usager·es d'entrer en contact avec nos services : guichets fermés, accueil téléphonique défaillant, mails nombreux en souffrance…

Cette numérisation de toutes les interactions sociales renforce les inégalités comme on l'a vu avec la prise de rendez-vous pour les vaccins.

Ainsi ce monde ressemble de plus en plus à une dystopie. On en voit déjà certaines limites potentiellement explosives : isolement, mal être, dépression…
Pour la CGT, il faut tout faire pour que la crise sanitaire ne conduise pas à l'accélération des inégalités.

Pour être un service public vraiment inclusif, stop au « tout numérique ».

CARNET D'ADRESSE INTERMITTENT

Un changement de PC au local syndical CGT entraîne un dérangement que l'on espère provisoire. Notre carnet d'adresse dans le courrielleur Thunderbird est défaillant. Il en résulte des erreurs que vous voudrez bien nous pardonner. Si vous ne recevez plus nos mails, merci de nous le signaler.

Permanence (Nantes Cambronne) le mardi après-midi ☎ 02 51 12 87 08
Courriel : cgt.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr - site internet : http://www.financespubliques.cgt.fr/44/